

**VENTE AU GROUPE PICHET**  
**PARCELLES AY N° 70P, 71P ET 72P**

Monsieur Claude WADOUX, expose au conseil municipal :

La Communauté Urbaine de Dunkerque, en partenariat avec la commune, porte un projet de renouvellement urbain dans le quartier de la gare. Dans le cadre de la phase 3, un appel à projet a été lancé par la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la réalisation d'un programme d'habitat mixte. Un groupement d'opérateurs, dont le mandataire est le groupe PICHET, a été retenu en mai 2024.

Pour la réalisation dudit projet, il est nécessaire que l'emprise foncière de l'opération soit cédée au groupe PICHET. Celle-ci appartenant à la commune est constituée d'une partie des parcelles cadastrées AY n°s 70, 71 et 72 pour une superficie totale d'environ 13 000 m<sup>2</sup>.

Le groupe PICHET propose d'acquérir ladite emprise au prix de 1 266 000 euros.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service France Domaine a rendu son avis en date du 07 février 2025.

Il est donc proposé au Conseil de céder, au groupe PICHET, une partie des parcelles de terrain non bâties cadastrées section AY n°s 70, 71 et 72, d'une superficie totale d'environ 13 000 m<sup>2</sup> moyennant ce prix.

La commission extra-municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve la vente au groupe PICHET, ou à toute société qui s'y substituerait dans laquelle il serait majoritairement associé, d'une partie des parcelles de terrain non bâties cadastrées section AY n°s 70, 71 et 72, d'une superficie totale d'environ 13 000 m<sup>2</sup>, appartenant à la Ville de Gravelines, moyennant le prix de 1 266 000 euros ;
- Autorise monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ainsi que l'acte de vente à intervenir ;
- La recette sera imputée à l'article 775 - Fonction 5- Sous-Fonction 515 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 02 AVRIL 2025**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Secrétaire de Séance,**

  
Christelle DENEUVILLE

**Le MAIRE,**

  
Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 03 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 03 AVR. 2025

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la ville de GRAVELINES**  
**Arrondissement de Dunkerque**  
**Département du Nord**

Conseil Municipal convoqué le : 27 Mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MERCREDI 02 AVRIL 2025 – 18 h 00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Alain MERLEN, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme BLEUEZ,  
Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,  
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr DEVOS,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,  
Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,  
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFROUIT,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.